

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCÉL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCÉL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 041-2297/17/CM

**■ Ouvertures, affectations, modifications et clôtures d'AP/CP - Budget Principal
Métropolitain Fractionné - Territoire du Pays d'Aix
MET 17/3873/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de réviser et d'affecter les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme.

- de clôturer des autorisations de programme.

1 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Modernisation Aix-Marseille 4 ter/Heure – CPER 2015/2020

La desserte ferroviaire actuelle entre Aix-en-Provence et Marseille est de 3 Ter/h/s avec seulement un train rapide. Depuis la fin de la 1ère phase de modernisation en 2009, le trafic a été porté à 7 500 voyageurs par jour. La SNCF, l'État, la Région, le Département des Bouches-du-Rhône ainsi que la Métropole ont engagé une 2ème phase de modernisation pour un coût de 173 M€, avec comme objectif de doubler la fréquentation de la ligne à hauteur de 15 000 voyageurs par jour et une offre de 4 TER/h/s dont deux trains rapides.

Les travaux permettent en outre le rallongement des quais en gare de Simiane et Saint Antoine afin d'accueillir des trains de plus grande capacité. Ils permettent la suppression du dernier passage à niveau de la ligne.

De plus, le dossier de DUP intègre la création d'une halte ferroviaire à Plan-de-Campagne, dans le cadre d'un programme d'aménagement urbain plus global. Cependant, le financement de cette nouvelle halte fera l'objet d'une convention de financement distincte.

Enfin, la gare d'Aix-en-Provence sera modernisée, et permettra à terme une augmentation de capacité sur la ligne des Alpes, ainsi que la réouverture de la ligne Aix-Etang de Berre.

Les travaux de cette 2e phase de modernisation débuteront en 2018, pour une mise en service fin 2021. Les fermetures de ligne auront lieu très majoritairement durant la période estivale.

Plan de financement de l'opération est le suivant :

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017**

Coût total de l'opération : 173 M€
Participation Etat : 51.90 M€
Participation Région : 46.70 M€
Participation AMP : 29.41 M€
Participation Autres : 44.99 M€

Conformément aux engagements de la Métropole dans le cadre du CPER 2015-2020 (délibération du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016), il convient donc d'approuver la modification de l'autorisation de programme à laquelle cet engagement financier est affecté, qui est actuellement de 18,5 M€ (engagement de la CPA) en l'augmentant de + 10 914 000 € et porter ainsi son montant global à 29 414 000,00 € (3.17 M€ HT pour les études PRO-DCE et 26,24 M € HT pour le financement des travaux dans le cadre de la convention de financement des travaux).

Montant AP au 29/06/2017 : 29 414 000 €

Déjà financé : 719 210 €

CP2017 : 720 000 € CP2018 : 6 895 000 € CP2019 : 5 335 000 € RAF : 15 744 790 €

Complexe sportif du Farigoulier à Pertuis

Il s'agit de développer le site du Farigoulier à Pertuis, site à vocations multiples, et de pourvoir le bassin de vie Val de Durance d'une aire de pratique sportive en plein air.

En dehors des activités déjà présentes sur le site (rugby, football, modélisme, pêche, tir ...), de nouveaux aménagements de loisirs touristiques et culturels sont prévus (stades, parcours sportifs ...).

Le complexe rénové et agrandi permettra d'apporter une meilleure réponse aux besoins des pratiquants sportifs de plein air tout en lui donnant un rôle important pour le tourisme familial.

En complément de l'estimation originelle, ayant abouti au vote de l'autorisation de programme de 5 M€ pour le projet de développement et de restructuration du site sportif et de loisirs du Farigoulier à Pertuis, une étude de faisabilité a été menée par un bureau d'étude spécialisé.

Cette étude, rendue en avril 2017, a non seulement permis de préciser les coûts des différents équipements et aménagements prévus, mais a aussi permis d'approfondir l'ensemble des contraintes liées à cette opération (foncier, PPRI ...). Il s'avère que ces dernières représentent un surcoût qu'il n'était pas possible d'identifier en amont sans études spécifiques.

De plus, pour que l'ensemble des activités prévues puisse s'insérer dans un schéma directeur pertinent du site et fonctionner rationnellement, il a été nécessaire en plus des équipements proprement dits, d'envisager des opérations prenant en compte la mise en cohérence des différentes fonctionnalités correspondantes (circulation, accès, réseaux, éclairage ...).

En conséquence, il est proposé de modifier le montant de l'autorisation de programme en la portant de 5M€ à 9 M€, tel que précisé ci-dessous.

Montant AP : 9 000 000 €

Déjà financé : 0 €

CP2017 : 50 000 € CP2018 : 96 000 € CP2019 : 984 000 € RAF: 7 870 000 €

2 – CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Suite à la fin de certaines opérations ou à des changements de programmation il convient de clôturer les autorisations de programmes suivantes :

- **COCOM Barrida – DI4532AP**

Montant de l'AP : 10 000 000 € Déjà financé : 9 555 € RAF : 9 990 445 €

- **Piscine Jas de Rhodes – DI417AP**

Montant de l'AP : 2 740 894 € Déjà financé : 2 708 767.03 € RAF : 33 126.97 €

- **Murs anti-bruit – DI259AP**

Montant de l'AP : 708 090 € Déjà financé : 391 811.89 € RAF : 316 277.11 €

- **Fonds Investissement énergie renouvelable – DI256AP1**

Montant de l'AP : 849 124 € Déjà financé : 656 569.19 € RAF : 192 554.81 €

Fonds d'investissement énergie renouvelable OPHLM – DI256AP2

Montant de l'AP : 400 000 € Déjà financé : 300 579.98 € RAF : 99 420.02 €

- **PIDAF – DI246AP3**

Montant de l'AP : 3 612 340 € Déjà financé : 3 196 579.16 € RAF : 415 760.84 €

- **Aide à la pierre 2009 – DI712AP4**

Montant de l'AP : 3 628 435 € Déjà financé : 3 602 867.10 € RAF : 25 567.90 €

- **Maison de l'innovation – DI385AP2**

Montant de l'AP : 2 800 000 € Déjà financé : 17 981.86 € RAF : 2 782 018.14 €

- **Subvention Equipement Logeurs 2009 – DI711AP3**

Montant de l'AP : 2 033 105 € Déjà financé : 1 840 974 € RAF : 192 131 €

- **Entrées de ville 2007 – DI50AP07**

Montant de l'AP : 5 300 000 € Déjà financé : 5 256 164.36 € RAF : 43 835.64 €

- **Plan de campagne collecteur CV15 – DI335AP4**

Montant de l'AP : 1 000 000 € Déjà financé : 9 261 € RAF : 990 739 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° FAG032-1312/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget primitif 2017 du budget principal ;
- La délibération N° HN 040-173/16/CM du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole portant intégration de la situation des Autorisations de Programme et d'Engagement au 31/12/2015 dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FAG057-1337/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 portant ouverture, modification et clôture d'autorisation de programme au Budget Primitif Métropolitain Fractionné, territoire du Pays d'Aix.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les modifications des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix et leurs affectations suivant les éléments ci-dessous :

Modernisation Aix-Marseille 4 ter/Heure – CPER 2015/2020

Montant AP : 29 414 000 €

Déjà financé : 719 210 €

CP2017 : 720 000 € CP2018 : 6 895 000 € CP2019 : 5 335 000 € RAF : 15 744 790 €

Complexe sportif du Farigoulier à Pertuis

Montant AP : 9 000 000 €

Déjà financé : 0 €

CP2017 : 50 000 € CP2018 : 96 000 € CP2019 : 984 000 € RAF: 7 870 000 €

Article 2 :

Est approuvée la clôture des autorisations de programme du Territoire du Pays d'Aix suivant les éléments ci-dessous :

- **COCOM Barrida – DI4532AP**

Montant de l'AP : 10 000 000 € Déjà financé : 9 555 € RAF : 9 990 445 €

- **Piscine Jas de Rhodes – DI417AP**

Montant de l'AP : 2 740 894 € Déjà financé : 2 708 767.03 € RAF : 33 126.97 €

- **Murs anti-bruit – DI259AP**

Montant de l'AP : 708 090 € Déjà financé : 391 811.89 € RAF : 316 277.11 €

- **Fonds Investissement énergie renouvelable – DI256AP1**

Montant de l'AP : 849 124 € Déjà financé : 656 569.19 € RAF : 192 554.81 €

- **Fonds d'investissement énergie renouvelable OPHLM – DI256AP2**

Montant de l'AP : 400 000 € Déjà financé : 300 579.98 € RAF : 99 420.02 €

- **PIDAF – DI246AP3**

Montant de l'AP : 3 612 340 € Déjà financé : 3 196 579.16 € RAF : 415 760.84 €

- **Aide à la pierre 2009 – DI712AP4**

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017

- | | | | |
|---|---|-------------------------------|----------------------|
| | Montant de l'AP : 3 628 435 € | Déjà financé : 3 602 867.10 € | RAF : 25 567.90 € |
| - | <u>Maison de l'innovation – DI385AP2</u> | | |
| | Montant de l'AP : 2 800 000 € | Déjà financé : 17 981.86 € | RAF : 2 782 018.14 € |
| - | <u>Subvention Equipement Logeurs 2009 – DI711AP3</u> | | |
| | Montant de l'AP : 2 033 105 € | Déjà financé : 1 840 974 € | RAF : 192 131 € |
| - | <u>Entrées de ville 2007 – DI50AP07</u> | | |
| | Montant de l'AP : 5 300 000 € | Déjà financé : 5 256 164.36 € | RAF : 43 835.64 € |
| - | <u>Plan de campagne collecteur CV15 – DI335AP4</u> | | |
| | Montant de l'AP : 1 000 000 € | Déjà financé : 9 261 € | RAF : 990 739 € |

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 juillet 2017